

**Avenant N°1**  
**à l'accord du 07 juillet 2011 instituant un régime de garanties collectives**  
**« Remboursement de frais de santé » au profit des fonctionnaires et**  
**contractuels de droit public de La Poste**

Entre la Direction Générale de La Poste, représentée par Monsieur Foucauld LESTIENNE, Directeur Délégué des Ressources Humaines et des Relations Sociales, d'une part,

et les organisations syndicales représentatives signataires du présent accord :

d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit.


**PREAMBULE**

Les parties conviennent de faire évoluer la définition des ayants droits à charge sociale pour les enfants handicapés devenus adultes. Cette évolution figure au CHAPITRE 1 du présent avenant.

**CHAPITRE 1 : EVOLUTION DE LA DEFINITION DES AYANTS DROITS A CHARGE AU SENS DE LA SECURITE SOCIALE**

Les parties conviennent d'ajouter à la définition des ayants droits actuelle la clause suivante et ce, à effet du **1<sup>er</sup> janvier 2012** :

« sont également considérés comme enfants à charge, les enfants adultes handicapés de l'agent et s'ils sont domiciliés au foyer de l'agent, les enfants adultes handicapés de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un PACS, handicapés titulaires d'une carte d'invalidité ou bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé et dont les ressources personnelles sur la ligne salaires, pension, rentes, nets de l'avis d'imposition sont inférieures au plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) X 12 X 31,25 %, au-delà du 31 décembre de l'année de leurs 20 ans et sans limite d'âge, sous réserve qu'ils aient été à charge de l'agent au sens de la Sécurité Sociale avant l'atteinte de leurs 20 ans. L'état de handicap doit avoir été reconnu dans tous les cas avant l'âge de 21 ans. »

Phc. R  
M MR JF  


**SIGNATURES :**

Fait à Paris, le 20 DEC 2011

**Pour La Poste**

Le Directeur Délégué  
Des Ressources Humaines et des Relations Sociales

*Foucauld LESTIENNE*

**Pour les organisations syndicales**

Fédération nationale des salariés du secteur des  
Activités Postales et de Télécommunication  
(FAPT - CGT)

Fédération des syndicats PTT Solidaires Unitaires  
et Démocratiques (SUD)

Fédération syndicaliste Force Ouvrière  
de la Communication :  
Postes et Télécommunications

Fédération Communication Conseil Culture  
(F 3 C - CFDT)

Isabelle Fleurence

*Y. ROUSSEAU*

Fédération CFTC des Postes et des  
Télécommunications (CFTC - P/T)

CGC Groupe La Poste / UNSA - Postes

M. ROBERT